



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

02 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

02 AVRIL 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....32

Étaient absents excusés :

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.
Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

N° DEL-26-19

Objet

**Approbation du
Compte Financier
Unique 2025**

Secrétaire de séance : Estelle BOUTE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation budgétaire de la commune ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant les travaux préparatoires à sa production ;

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 16 437 712.75 € en recettes, 13 676 130.69 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 2 761 582.06 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 16 924 755.63 € et les dépenses à 16 541 273.81 €, soit un résultat excédentaire de 383 481.82 €

Section	Recette	Dépense	Résultat de l'exercice 2025
Fonctionnement	16 437 712.75 €	13 676 130.69 €	2 761 582.06 €
Investissement	16 924 755.63 €	16 541 273.81 €	383 481.82 €
Total	33 362 468.38 €	30 217 404.50 €	3 145 063.88 €

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (- 625 793.51 €) et des restes à réaliser en section d'investissement (586 251.84 €), le résultat de clôture est excédentaire de 3 105 522.21 €.

Section	Résultat de l'exercice 2025	Résultat antérieur reporté	Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Fonctionnement	2 761 582.06€	3 292 867.28 €	6 054 449.34 €		6 054 449.34 €
Investissement	383 481.82 €	- 3 918 660.79 €	- 3 535 178.97 €	586 251.84 €	- 2 948 927.13 €
Total	3 145 063.88 €	- 625 793.51 €	2 519 270.37 €	586 251.84 €	3 105 522.21€

SLOW

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025, lequel fait ressortir les résultats suivants :
 - Résultat de fonctionnement : 3 105 522.21 €
(ligne 002 en recette : Excédent antérieur reporté)
 - Résultat d'investissement : - 3 535 178.97 €
(ligne 001 en dépense : Déficit antérieur reporté)
 - Part affectée à l'investissement : 2 948 927.13 €
(1068 en recette : Excédent de fonctionnement capitalisé)

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Serge MOREAU,



Après en avoir délibéré,

24 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS).

Monsieur le Maire n'a pas participé au vote.

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire
Estelle BOUTE



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le ..05.10.2026.....

Document exécutoire à compter du ..05.10.2026